

COMMUNE DE SAINT MADEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Nombre de membres : 11

En exercice : 9 -

Présents : 8 - 1 pouvoir - Date de convocation : 23 03 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire.

ETAIENT PRESENTS : LECHEVESTRIER Jean-Luc, Maire, CHENU François, FAUCON Patrick, PEDRON Nathalie, adjoints au Maire, Elodie REHEL, QUEMERAIS Thomas, QUEMENEUR Hélène, LECHEVESTRIER Manuel

Absente excusée : ROBERT Emilie (pouvoir à Elodie REHEL),

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie PEDRON

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des compte administratif et compte de gestion 2022 ;
- Affectation du résultat 2022 ;
- Vote du budget primitif 2023
- Vote des taux d'imposition 2023 ;
- Participation prévisionnelle 2023 aux charges du SIRS Guenroc/St Maden ;
- Principe de la fongibilité des crédits budgétaires ;
- Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées ;
- Demandes de subvention ;
- Gestion des eaux pluviales urbaines (proposition de convention entre Dinan Agglomération et St Maden) ;
- Désignation d'un référent déontologue de l'élu local ;
- Questions diverses.

Approbation des compte administratif et de gestion 2022 (2023-03-01)

Lecture est faite par la secrétaire de mairie de l'exécution du budget 2022 et explications.

Total des dépenses réelles.....	136 470.77 € sur un crédit inscrit de 152 520 €
Total des dépenses de fonctionnement.....	141 848.77 € sur un total budgétisé de 195 320 €
Total des recettes réelles.....	192 591.25 € sur les 178 320 € prévues.
Total recettes de fonctionnement.....	192 591.25 €
Résultats 2022 en fonctionnement :	exercice → 50 742.48 € <u>clôture</u> → 67 742.48 €.

Total des dépenses réelles d'investissement..... 187 682.20 € sur un crédit inscrit de 238 150 €.
Reste à réaliser 37 000 €.

Total des dépenses de l'exercice : idem

Total des recettes réelles d'investissement..... 129 944.61 sur un crédit ouvert de 231 607.09 €

Total des recettes d'investissement de l'exercice..... 135 322.61 € sur un crédit ouvert de 231 607.09 €

Résultats 2022 : Exercice → - 52 359.59 €, clôture → - 45 816.68 €

Le conseil municipal approuve , à l'unanimité, le compte administratif tel que présenté.

Monsieur le Maire nous explique qu'il aimerait que l'on se penche sur la problématique de la mairie : trop petite, mal isolée, inadaptée,...

Faut-il rénover, et agrandir ou construire ? la réflexion est lancée...

Les finances sont saines, pouvons-nous envisager sur notre mandat le lancement du projet ?

Vote du budget primitif 2023 (2023-03-02)

Affectation du résultat 2022

Section de fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées à	211 191 €
Affectation du résultat 2022 : en report (article 002).....	20 000 €
Le solde en réserves capitalisées (article 1068)	47 742.48 €.

Section d'investissement :

Total Dépenses..... 157 541.48 €

Le maire détaille les travaux qui vont être réalisés entre autres travaux à la salle des fêtes : fuite d'eau qui oblige à changer les canalisations et creusement d'une tranchée.

Total recettes 157 541.48 € (dont RAR 15 508 €).

Après vote : 1 abstention, 1 voix contre, le budget primitif est voté à la majorité.

Vote des taux d'imposition 2023 (2023-03-04)

Rappel des taux 2022 :

- Taxe foncière bâti.....	38.99 %
- Taxe foncière non bâti.....	55.77 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires).....	9.69 %

A l'unanimité des présents le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition ci-dessus en 2023.

Participation prévisionnelle 2023 aux charges du SIRS Guenroc/St Maden (2023-03-05)

Participation prévisionnelle de la commune au SIRS estimée à 43 951.59 €.

A l'unanimité des présents le conseil municipal valide ce montant.

Principe de la fongibilité des crédits budgétaires (2023-03-06)

Notion introduite par la mise en place de la comptabilité M57 en 2023 à Saint Maden.

Le conseil municipal peut autoriser le maire, en cas de besoin de crédit supplémentaire sur un chapitre budgétaire, à transférer des crédits d'un autre chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, le chapitre personnel « 012 » est exclu du dispositif.

Après vote : 1 abstention, 1 voix contre, le principe de la fongibilité des crédits est adopté à la majorité par le conseil municipal.

Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées (2023-03-07)

Notion introduite avec la comptabilité M57.

Les dépenses réalisées par le SDE 22 payées par la commune au Syndicat sous la forme de subventions d'équipement article 204 sont à amortir.

Le conseil municipal valide une durée d'amortissement de 10 ans.

Demandes de subvention (2023-03-08)

Demande du Foyer rural pour 1 formation aux 1ers secours pour les habitants de la commune.

Après vote (9 voix pour) accord du conseil municipal pour une subvention de 300 € sur présentation du justificatif de réalisation de la formation.

Association Rance football club (Caulnes) : 30 € accordés ,
FNACA Guitté/Guenroc/Saint Maden : 60 € accordés,
Comice agricole de l'ex-canton de Caulnes : 116 € accordés (0.50 €*232 hbts),
Association les 4 Vaulx : 150 € accordés .

Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 100 € par association madenaise en 2023 sur présentation d'un bilan année N-1, d'un RIB au nom de l'association.
Ponctuellement si d'autres évènements avaient besoin d'être subventionnés, des demandes pourraient être faites auprès du conseil municipal.

Gestion des eaux pluviales urbaines (proposition d'une convention entre Dinan Agglomération et la commune) (2023-03-09)

A l'unanimité le conseil municipal valide la convention proposée.

Désignation d'un référent déontologue de l'élu local (2023-03-10)

Le conseil municipal prend acte de l'obligation au 01/06/2023, réfléchit sur la désignation d'un futur déontologue local.

Fin de séance 22 h 17

Le maire,

La secrétaire de séance,



